

C. 79  
COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi  
ayant pour objet d'ouvrir aux Ministres de la  
Guerre et de la Marine des crédits de 65 mil-  
lions de francs pour pourvoir aux dépenses de  
l'expédition de Madagascar. (N° 32, session  
extraordinaire 1894.)

Nommée le 29 novembre 1894.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : ERNEST BOULANGER.  
2<sup>e</sup> — PEYTRAL.  
3<sup>e</sup> — CLAMAGERAN.  
4<sup>e</sup> — GODIN.  
5<sup>e</sup> — BARDOUX.  
6<sup>e</sup> — Général BILLOT.  
7<sup>e</sup> — DE FREYCINET.  
8<sup>e</sup> — COMBES.  
9<sup>e</sup> — ALLÈGRE.









faute d'excellentes raisons que ceux qui y sont  
parvenus ont fait valoir qu'il y avait lieu de  
ne pas s'alarmer.

ce succès a facilité le projet.

q. Au lieu de se contenter de faire passer  
l'ordonnance, il a été décidé de recevoir le rapport de  
faire l'expédition et quelques autres choses  
essentielle de l'expédition.

On a fait y adjoindre des réserves sur <sup>laquelle</sup> l'expédition  
serait prise en considération.

Le D. a examiné ces articles qu'on a pu voir des l'expédition  
et d'avis. Il a par les principes généraux  
à l'égard de la formation.

Le D. a fait observer que la question d'expédition  
a été traitée par le Ministre.

Le D. a par la suite pu se faire de prendre  
à l'égard de la manière de se faire.

Le D. a par la suite se faire charger de l'expédition  
par la Commission.

Le D. a par la suite se faire de la réception de la  
formation d'avis et la manière générale.

Le D. a par la suite se faire de l'expédition de la  
formation d'avis et la manière générale.

Le D. a par la suite



Præsentation de la Déclaration  
au Parlement de France le 20 Mars 1791  
après l'Assemblée Nationale, le rapport est  
adopté

Le Président  
L'Assemblée Nationale

Le Secrétaire  
J. G. G. G.

*[Faint, illegible handwriting]*